2026-

BRESSUIRE La ville qui ose	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre **26192**

SEANCE du : **12 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Jean-François MORIN, de 18h30 à 20h27 et de 20h31 à 20h57	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jean-François MORIN, de 20h27 à 20h31	Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN
Antoine TRANCHET, pouvoir à Olivier GEFFARD		

Secrétaire de séance : **Florence PREAUD, assistée des services de la Ville**
Assistaient également : **Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services**
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques

◆◆◆

Souscription d'un emprunt de 2 500 000 € au Budget Régie Énergies Renouvelables

Document annexé et présenté en séance.

VU l'article L.1611-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles R 1611-33 et R 1611-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de son programme d'investissement au Budget Régie Énergies Renouvelables, la collectivité porte un projet de construction d'un réseau de chaleur urbain visant à assurer l'approvisionnement énergétique durable et performant de son territoire.

La Commune de Bressuire a voté sur son Budget Régie Énergies Renouvelables, le 2 mars dernier, une enveloppe d'emprunt d'un montant de 2 500 000 €.

Il a été demandé aux banques de faire des propositions pour le montant total de cette enveloppe :

- Soit à taux fixe sur une durée de 20 ou 25 ans avec une périodicité trimestrielle ;
- Soit à taux variable sur 20 ou 25 ans avec une périodicité trimestrielle.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des offres dans le tableau récapitulatif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

– **DE VALIDER** la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations telle que présentée en annexe ;
– **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,

Florence PREAUD

MAIRIE de BRESSUIRE (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20261015-DG_DEL_2026_192-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :